



N° de résolution  
ou annotation

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du Conseil tenue le **mardi 5 mai 2026 à 19 h** à la mairie située au 110, rue des Loisirs à Saint-Pierre-les-Becquets.

À laquelle sont présents :

Monsieur François Pépin, maire  
Monsieur Louis-Vincent Legault, conseiller siège no 1  
Monsieur Dominic Beaudoin, conseiller siège no 2  
Monsieur Yvon Potvin, conseiller siège no 3  
Madame Brigitte Bourgeois, conseillère siège no 4  
Monsieur Michaël Tousignant, conseiller siège no 5  
Madame Cathy Maheux, conseillère siège no 6

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur François Pépin.

Sont également présentes :

Madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière.  
Madame Myriam Landry, adjointe administrative.

### ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026
  - 3.2 Adoption du procès-verbal du 16 avril 2026
4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
  - 6.1 Approbation du paiement des dépenses mensuelles
  - 6.2 Adoption des états financiers 2025
  - 6.3 Avis de motion - Adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus
  - 6.4 Adoption du règlement de taxation modifié # 2026-11
  - 6.5 Approbation du règlement d'annexion Ste-Cécile-de-Lévrard
  - 6.6 Accompagnement en ressources humaines
  - 6.7 Maîtriser la délégation de pouvoirs : principes et applications municipales
  - 6.8 Demande d'aide financière service incendie
  - 6.9 Vente de garage sans permis - 15 mai au 18 mai 2026
  - 6.10 Fermeture du bureau du 20 juillet au 1er août 2026
7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE
8. RÉSEAU ROUTIER
  - 8.1 Location d'un camion pour les travaux publics
9. HYGIÈNE DU MILIEU
  - 9.1 Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal
10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



N° de résolution  
ou annotation

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

### 11. URBANISME ET BÂTIMENT

- 11.1 Nombre de permis en avril 2026
- 11.2 Demande de dérogation mineure afin de régulariser une marge latérale non conforme au 135 rue du Foyer
- 11.3 Demande travaux assujettis au plan d'intégration et implantation architecturale au 370 route Marie-Victorin
- 11.4 Demande travaux assujettis au plan d'intégration et implantation architecturale au 299-303 route Marie-Victorin

### 12. LOISIRS ET CULTURE

- 12.1 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
- 12.2 Adhésion - Culture Centre-du-Québec
- 12.3 Débroussaillage des arbres au presbytère
- 12.4 Embauche d'une animatrice et d'une aide-animatrice - camp de jour

### 13. AFFAIRES NOUVELLES

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 heures par monsieur François Pépin, maire de Saint-Pierre-les-Becquets. Il souhaite la bienvenue à tous.

103-05-2026

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cathy Maheux  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel quel en laissant le point affaires nouvelles ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

104-05-2026

### 3. PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Vincent Legault  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Michaël Tousignant

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2026 tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



N° de résolution  
ou annotation  
**105-05-2026**

## Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

### **3.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2026**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cathy Maheux

**APPUYÉE DE :** Madame Brigitte Bourgeois

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2026 tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

### **4. DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE**

La liste de correspondance est déposée et le conseil en prend acte.

---

### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 19 h 06 et se termine à 19 h 08.

---

### **6. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**

**106-05-2026**

#### **6.1. Approbation du paiement des dépenses mensuelles**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cathy Maheux

**APPUYÉE DE :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil approuve le paiement des dépenses mensuelles totalisant un montant de 205 327,44 \$ (Salaires: 67 664,97 \$); (Fournisseurs: 137 662,47 \$), tel que déposé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

**107-05-2026**

#### **6.2. Adoption des états financiers 2025**

**ATTENDU** que les états financiers de l'année 2025 ont été présentés par Madame Sarah Gilbert, comptable chez Groupe RDL Thetford / Plessis inc. le 28 avril 2026;

**ATTENDU** que les états financiers démontrent un surplus de 624 435 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Michaël Tousignant

**APPUYÉ DE :** Madame Cathy Maheux

**ET RÉSOLU :**



N° de résolution  
ou annotation

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**QUE** le conseil adopte les états financiers pour l'année financière 2025 tels que présentés.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

#### **6.3. Avis de motion - Adoption du Code d'éthique et de déontologie des élus**

Louis-Vincent Legault, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2026-13 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.
- Présente et dépose le projet de règlement 2026-13 concernant le code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

108-05-2026

#### **6.4. Adoption du règlement de taxation modifié # 2026-11**

**ATTENDU** que l'entreprise BETON CRETE DIV. DU FLEUVE INC. n'exploite plus au 25 Marie-Victorin;

**ATTENDU** que le règlement de taxation 2026-03 doit être modifié par le règlement de taxation 2026-11:

**ATTENDU** qu'un avis de motion et la présentation et le dépôt du projet de règlement numéro 2026-11 ont été donnés par la conseillère Brigitte Bourgeois à la séance ordinaire du 7 avril 2026;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cathy Maheux  
**APPUYÉE DE :** Madame Brigitte Bourgeois

**ET RÉSOLU :**

**QUE** soit adopté, statué et décrété ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Les taux de taxes et de compensations pour l'exercice financier 2026 sont établis comme suit :

#### **TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE**

Taxe foncière générale  
0,80 \$ par 100 \$ d'évaluation

#### **SERVICE DE LA DETTE**

Le taux pour les règlements d'emprunt concernant la mise aux normes de l'alimentation en eau potable (station de chloration) R#2004-112 et R#2005-117 est établi comme suit :

|                     |               |
|---------------------|---------------|
| Service de la dette | 0,0167 \$ par |
| 100 \$ d'évaluation |               |

Le taux pour le règlement d'emprunt concernant l'assainissement des eaux usées, l'aqueduc et le pluvial numéro 2021-252



N° de résolution  
ou annotation

## Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

Service de la dette

557,24 \$ par unité (taxe de secteur)

0,0300 \$ par 100 \$ d'évaluation

### SERVICE DE LA FIBRE OPTIQUE

Afin de pourvoir au remboursement de la quote-part de la fibre optique de la MRC de Bécancour, la compensation annuelle suivante s'applique à tous les propriétaires de chalet, de résidence, de commerce, d'industrie et de bâtiment construit sur un terrain boisé où le service est disponible :

Fibre optique

48,00 \$ par bâtiment

### COMPENSATIONS MATIÈRES RÉSIDUELLES

Afin de payer le service de l'enlèvement, du transport et de la disposition des ordures ménagères ainsi que la récupération, la compensation suivante s'applique à tous les propriétaires d'immeubles desservis :

|                                                |                       |
|------------------------------------------------|-----------------------|
| Chalet                                         | 130,00 \$ par usager  |
| Résidence                                      | 235,00 \$ par usager  |
| Garage                                         | 235,00 \$ par usager  |
| Commerce                                       | 235,00 \$ par usager  |
| Agricole                                       | 235,00 \$ par usager  |
| Immeuble à logements résidentiels              | maximum 1 995,00 \$** |
| ** à l'exception des immeubles gouvernementaux |                       |

### SERVICE D'AQUEDUC

Pour tous les propriétaires d'immeubles desservis par le réseau d'aqueduc, la compensation se répartit selon le mode de tarification suivant :

|                                                          |                                                                               |
|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Résidence                                                | 185,00 \$ par usager                                                          |
| Chalet                                                   | 185,00 \$ par usager                                                          |
| Résidence, chalet – Corporation de la Plage Laurentienne | 124,00 \$ par usager                                                          |
| Mini-ferme                                               | 92,50 \$ par usager                                                           |
| Mini-ferme (5 à 15 unités animales)                      | 277,50 \$ par usager                                                          |
| Serre domestique                                         | 92,50 \$ par serre                                                            |
| Serre commerciale                                        | 185,00 \$ par serre                                                           |
| Petit commerce                                           | 185,00 \$ par usager                                                          |
| Garage                                                   | 185,00 \$ par usager                                                          |
| Résidence – commerce (adjacent)                          | 231,25 \$ par usager                                                          |
| Commerce                                                 | 277,50 \$ par usager                                                          |
| Hôtellerie – restauration - alimentation                 | 277,50 \$ par usager                                                          |
| Résidences communautaires (sans cuisine individuelle)    | 185,00 \$ + 92,50 \$ /<br>chambre<br>par chambre et par cuisine communautaire |
| Commerces multiples à l'intérieur du bâtiment            | 185,00 \$ + 46,25\$ / commerce                                                |
| Agriculture (ferme animalière)                           | 555,00 \$ par usager                                                          |
| Agriculture (ferme céréalière)                           | 370,00 \$ par usager                                                          |

### SERVICE D'ÉCLAIRAGE DE RUE (TAXE DE SECTEUR)

Voici les tarifs pour le service d'éclairage de rue :

Pour les numéros civiques :

570, 572, 573 et 579 route Marie-Victorin

30,00 \$ par usager



N° de résolution  
ou annotation

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

556, 557, 561 et 562 route Marie-Victorin

40,00 \$ par usager

### **POUR LES PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES DE SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS DESSERVIS PAR SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD**

Voici les tarifs pour l'égout et pour le service d'éclairage

|                                                          |                      |
|----------------------------------------------------------|----------------------|
| Égout                                                    | 103,00 \$ par usager |
| Réserve financière pour projet d'assainissement des eaux | 65,00 \$ par usager  |
| Lumière de rue                                           | 20,00 \$ par usager  |

Pour les numéros civiques :

Lot 6132889, 271 rang Ste-Cécile

Lot 6132902, 1155 route 218

Lot 6132901, 1165 route 218

Lot 6132900, 1175 route 218

Lot 6132895, 1185 route 218

## **ARTICLE 2**

### **TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES**

À compter du moment où les taxes et compensations deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêt au taux annuel de dix-huit pour cent (18 %).

## **ARTICLE 3**

### **PAIEMENT**

Les modalités de paiement mentionnées ci-dessous s'appliquent :

Moins de 300 \$

Tout compte de taxes ou de compensations dont le total n'atteint pas 300 \$ : doivent être payés en un seul versement, au plus tard le 30e jour qui suit l'expédition du compte, soit le 30 mars 2026.

Plus de 300 \$

Tout compte de taxes ou de compensations dont le total est supérieur à 300 \$ : le débiteur a le droit de les payer, à son choix, en un versement unique ou en quatre versements égaux.

Les dates prévues pour les quatre versements égaux de taxes (lorsque le compte est supérieur ou égal à 300 \$) sont les suivantes :

|                |                 |
|----------------|-----------------|
| 1er versement: | 30 mars 2026    |
| 2e versement:  | 30 juin 2026    |
| 3e versement:  | 31 août 2026    |
| 4e versement:  | 30 octobre 2026 |

## **ARTICLE 4**

### **PAIEMENT EXIGIBLE**

Relativement à l'article 252 de la Loi sur la Fiscalité municipale, le conseil décide que lorsqu'un versement de taxes n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible.



N° de résolution  
ou annotation

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

### ARTICLE 5

#### COMPTES DE TAXES SUPPLÉMENTAIRES

Les comptes de taxes supplémentaires découlant d'une modification au rôle d'évaluation doivent être payés en un versement unique. Toutefois, lorsque le total des taxes foncières est égal ou supérieur à 300 \$, celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur en un versement unique ou au plus tard le trentième jour qui suit l'expédition du compte. Le deuxième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour suivant la date du premier versement. Le troisième versement doit être effectué au plus tard le quatre-vingt-dixième jour suivant la date du deuxième versement.

### ARTICLE 6

#### CHÈQUE SANS PROVISION ET ENVOI POSTAL RECOMMANDÉ

Lorsqu'un chèque est remis à la Municipalité et que le paiement est refusé par l'institution financière, des frais d'administration de vingt dollars (20 \$) seront réclamés au tireur du chèque, en sus des intérêts exigibles. Ceux qui recevront un envoi postal recommandé pour leurs taxes impayées, des frais de vingt dollars (20 \$) seront réclamés.

### ARTICLE 7

#### LECTURE

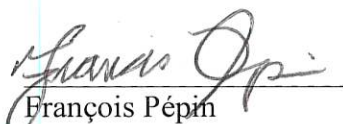
Ce règlement a été lu à la séance extraordinaire du 5 mai 2026.

### ARTICLE 8

#### ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ À SAINT-PIERRE-LES-BECQUETS, ce 5e jour de mai deux-mille-vingt-six par la résolution numéro 108-05-2026.

  
François Pépin  
Maire

  
Martine Lafond  
Directrice générale et greffière-trésorière

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

109-05-2026

#### 6.5. Approbation du règlement d'annexion Ste-Cécile-de-Lévrard

**ATTENDU** qu'une municipalité locale peut, en vertu des articles 126 et suivants de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (R.L.R.Q. c. O-9) étendre les limites de son territoire en y annexant, en tout ou en partie, le territoire contigu d'une autre municipalité locale;



N° de résolution  
ou annotation

## Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**ATTENDU** que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a adopté, lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2026, le règlement numéro 2026-05-31 afin d'annexer une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets;

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets a reçu en date du 5 mai 2026, une copie certifiée conforme dudit règlement numéro 2026-05-31;

**ATTENDU** que ce règlement vise l'annexion en faveur de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard, connu et désigné comme étant les lots :

Lot 6 132 889  
Lot 6 132 890  
Lot 6 132 902  
Lot 6 132 899  
Lot 6 132 901  
Lot 6 132 900  
Lot 6 132 895  
Lot 6 132 896 Ptie  
Lot 6 133 638 Ptie  
Lot 6 134 359  
Lot 6 134 347

**ATTENDU** que conformément à l'article 131 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets doit faire connaître son avis sur la demande d'annexion dans les 30 jours suivant la réception de la copie du règlement,

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cathy Maheux  
**APPUYÉE DE :** Madame Brigitte Bourgeois

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal donne un avis favorable au règlement numéro 2026-05-31 afin d'annexer une partie du territoire de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard et à la MRC de Bécancour.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

110-05-2026

### **6.6. Accompagnement en ressources humaines**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets souhaite entreprendre une réflexion structurée sur son organisation interne afin d'assurer une gestion efficace et adaptée à ses besoins futurs;

**ATTENDU** que cette démarche vise notamment la révision de l'organigramme, la clarification des rôles et responsabilités ainsi que la mise à jour des profils de poste;

**ATTENDU** que la Municipalité désire également se doter d'une politique de rémunération équitable et compétitive, tenant compte des réalités du marché et des enjeux de main-d'œuvre;



N° de résolution  
ou annotation

111-05-2026

## Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**ATTENDU** que la firme Groupe Conseils MCG a déposé une offre de services pour un accompagnement en ressources humaines comprenant :

- un atelier stratégique sur l'organigramme à horizon 3 ans;
- la rédaction des profils de contribution;
- l'élaboration d'une politique de rémunération;

**ATTENDU** que cette offre représente un coût estimé de 17 400 \$ avant taxes;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Michaël Tousignant

**APPUYÉ DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal mandate la firme Groupe Conseils MCG pour la réalisation d'un accompagnement en ressources humaines tel que décrit dans l'offre de services;

**QUE** le conseil autorise une dépense maximale de 20 005,65 \$ taxes incluses, ainsi que les frais de déplacement applicables;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tout document nécessaire à la réalisation du mandat.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **6.7. Formation - Maîtriser la délégation de pouvoirs : principes et applications municipales**

**ATTENDU** que la directrice générale et greffière-trésorière est appelée à exercer, dans le cadre de ses fonctions, des pouvoirs délégués par le conseil municipal;

**ATTENDU** que la compréhension des règles encadrant la délégation de pouvoirs constitue un élément essentiel afin d'assurer une gestion conforme, efficace et sécuritaire des affaires municipales;

**ATTENDU** qu'une formation offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) portant sur la délégation de pouvoirs en milieu municipal permet d'approfondir ces connaissances, notamment en matière :

- d'accès à l'information;
- de gestion contractuelle;
- d'embauche de personnel;
- d'application des règlements municipaux;
- de sécurité civile et incendie;

**ATTENDU** que cette formation est offerte au coût de 195 \$ pour les membres de l'ADMQ;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Michaël Tousignant

**APPUYÉ DE :** Monsieur Dominic Beaudoin

**ET RÉSOLU :**



N° de résolution  
ou annotation

## Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à participer à la formation offerte par l'ADMQ portant sur la délégation de pouvoirs en milieu municipal;

**QUE** le conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 195 \$, plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

112-05-2026

### **6.8. Demande d'aide financière service incendie**

**ATTENDU** que le SSIRMRCB organise une activité de financement au profit de la Fondation des pompiers pour les grands brûlés du Québec;

**ATTENDU** que cette activité, soit une danse country, se tiendra le 15 mai 2026 à la salle multifonctionnelle de Parisville;

**ATTENDU** que cette cause vise à soutenir les grands brûlés et leurs proches, notamment dans un contexte où cette réalité touche directement des membres de la communauté;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite appuyer cette initiative communautaire et humanitaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Dominic Beaudoin

**APPUYÉ DE :** Madame Brigitte Bourgeois

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise le versement d'un don de 100 \$ à la Fondation des pompiers pour les grands brûlés du Québec dans le cadre de l'activité de financement organisée par le SSIRMRCB;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire prévu pour les dons.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **6.9. Vente de garage sans permis - 15 mai au 18 mai 2026**

La vente de garage sans demande de permis aura lieu les 15, 16, 17 et 18 mai 2026. Les dates seront publiées.

113-05-2026

### **6.10. Fermeture du bureau du 20 juillet au 1er août 2026**

**ATTENDU** que le bureau municipal nécessite une période de fermeture pour des raisons administratives et de maintenance;

**ATTENDU** qu'un système d'urgence sera mis en place pour assurer la continuité des services essentiels;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**APPUYÉ DE :** Madame Cathy Maheux

**ET RÉSOLU :**



N° de résolution  
ou annotation

114-05-2026

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**QUE** le bureau municipal sera fermé du 20 juillet au 1<sup>er</sup> août 2026 inclusivement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

### **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE**

---

### **8. RÉSEAU ROUTIER**

#### **8.1. Location d'un camion pour les travaux publics**

**ATTENDU** que la Municipalité dispose actuellement d'un seul camion pour les inspecteurs municipaux;

**ATTENDU** que cette situation occasionne des délais dans l'exécution des tâches lorsque les deux inspecteurs doivent se déplacer simultanément;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite améliorer l'efficacité des opérations du service des travaux publics;

**ATTENDU** que deux soumissions ont été demandées et reçues pour la location d'un camion;

**ATTENDU** que la soumission de Location Sauvageau inc. est la plus avantageuse;

**ATTENDU** que cette soumission prévoit la location d'un camion de type crew cab 4x4 compact au coût de 1 348 \$ par mois, plus les taxes applicables;

**ATTENDU** que la période de location prévue est d'environ 6 mois, selon les besoins du service;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cathy Maheux  
**APPUYÉE DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil municipal autorise la location d'un camion auprès de Location Sauvageau inc. pour les besoins du service des travaux publics;

**QUE** cette location soit d'une durée approximative de six (6) mois;

**QUE** le coût mensuel soit de 1 348 \$, plus les taxes applicables et le kilométrage est illimité;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire des travaux publics;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à cette location et à procéder au paiement des factures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---



N° de résolution  
ou annotation

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

### **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **9.1. Dépôt des rapports de l'inspecteur municipal**

L'inspecteur municipal n'a pas déposé son rapport mensuel.

---

### **10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

---

### **11. URBANISME ET BÂTIMENT**

#### **11.1. Nombre de permis en avril 2026**

L'inspecteur en bâtiment et en environnement a délivré 8 permis en avril 2026 pour un montant total de 64 000 \$.

#### **11.2. Demande de dérogation mineure afin de régulariser une marge latérale non conforme au 135 rue du Foyer**

**ATTENDU** que Rémy Contant et Kim Pelletier-Lemieux ont déposé, par l'entremise de Me Carla Luque Huacho, notaire, une demande de dérogation mineure visant à régulariser deux non-conformités existantes à la propriété située au 135, rue du Foyer (lot 6 132 567, zone R-02);

**ATTENDU** que la maison a été construite en 1974, soit avant l'adoption du règlement de zonage en vigueur, et qu'il est impossible d'établir l'existence de droits acquis pour ces éléments;

**ATTENDU** que le certificat de localisation préparé par Charles Tousignant, arpenteur-géomètre (GéoLT), le 17 février 2026, confirme une distance de 1,88 m entre le mur de la maison et la limite latérale nord-ouest (marge requise : 3,00 m avec ouverture) et une distance de 1,46 m entre l'avant-toit et la limite latérale (marge requise : 2,00 m);

**ATTENDU** que les non-conformités portent uniquement sur le bâtiment principal existant et qu'aucuns nouveaux travaux de construction ou d'agrandissement ne sont projetés;

**ATTENDU** que la demande ne porte pas atteinte au droit de jouissance de la propriété voisine, le bâtiment étant en place depuis 1974 sans modification physique récente;

**ATTENDU** que la demande présente un caractère mineur, les écarts étant de 1,12 m pour le mur et de 0,54 m pour l'avant-toit, et que la zone R-02 n'est pas identifiée comme zone à contraintes particulières;



N° de résolution  
ou annotation

## Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 13 avril 2026, et fait une recommandation favorable au conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cathy Maheux

**APPUYÉE DE :** Monsieur Yvon Potvin

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée par Rémy Contant et Kim Pelletier-Lemieux pour la propriété située au 135, rue du Foyer (lot 6 132 567, zone R-02), visant à régulariser la marge latérale du mur de la maison à 1,88 m au lieu de 3,00 m et la marge latérale de l'avant-toit à 1,46 m au lieu de 2,00 m, le tout conformément au Règlement sur les dérogations mineures # 2011-166.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

116-05-2026

**11.3. Demande travaux assujettis au plan d'intégration et implantation architecturale au 370 route Marie-Victorin**

**ATTENDU** qu'Eric Dupont a déposé une demande de travaux assujettis au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la propriété sise au 370, route Marie-Victorin (lot 6 132 381, zone C-3), visant l'ajout d'un revêtement extérieur de vinyle blanc horizontal sur les parties du bâtiment qui en sont dépourvues, ainsi que le remplacement de la toiture arrière en tôle;

**ATTENDU** que les travaux sont assujettis au Règlement # 2011-167 et que le secteur visé est celui de l'artère principale (route Marie-Victorin);

**ATTENDU** que le projet utilise un seul type de matériau mural (vinyle blanc), conforme à l'article 50 du règlement, et que l'utilisation de la tôle comme revêtement de toiture rehausse la qualité architecturale du bâtiment qui avait été laissé sans revêtement pendant plusieurs années;

**ATTENDU** que le nombre de couleurs devra être confirmé pour s'assurer de ne pas excéder trois au total, et que les encadrements de fenêtres et éléments décoratifs devront s'harmoniser avec le revêtement blanc, conformément à l'article 51 du règlement;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 13 avril 2026, et fait une recommandation favorable au conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Michaël Tousignant

**APPUYÉ DE :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil approuve la demande de travaux PIIA présentée par Eric Dupont pour la propriété sise au 370, route Marie-Victorin (lot 6 132 381), autorisant l'ajout de revêtement extérieur en vinyle blanc horizontal et le remplacement de la toiture arrière en tôle, sous réserve que le nombre total de couleurs n'excède pas trois et que les encadrements s'harmonisent avec le revêtement, conformément au Règlement # 2011-167.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**



N° de résolution  
117-05-2026

# Province de Québec

## Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

### **11.4. Demande travaux assujettis au plan d'intégration et implantation architecturale au 299-303 route Marie-Victorin**

**ATTENDU** que Martin Lahaie a déposé une demande de travaux assujettis au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la propriété sise au 299-303, route Marie-Victorin (lot 6 132 514, zone M-06), visant le remplacement du revêtement extérieur actuel (vinyle bleu pâle) par un revêtement de vinyle de type « Royal Midnight », pose horizontale;

**ATTENDU** que les travaux sont assujettis au Règlement # 2011-167 et que le secteur visé est celui de l'artère principale (route Marie-Victorin), dont l'objectif général est d'assurer l'unité et l'harmonie du cadre bâti;

**ATTENDU** que le projet utilise un seul type de matériau (vinyle), ce qui est conforme à l'article 50 du règlement autorisant un maximum de deux matériaux pour le revêtement extérieur;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme avait recommandé favorablement une demande similaire le 25 mars 2025 dans le même secteur;

**ATTENDU** que le nombre de couleurs devra être confirmé par le demandeur pour s'assurer de ne pas excéder trois au total (revêtement, toiture et encadrements), conformément à l'article 51, et que les encadrements de fenêtres et éléments décoratifs devront s'harmoniser avec la teinte foncée choisie;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 13 avril 2026, et fait une recommandation favorable au conseil;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Vincent Legault  
**APPUYÉ DE :** Madame Brigitte Bourgeois

#### **ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil approuve la demande de travaux PIIA présentée par Martin Lahaie pour la propriété sise au 299-303, route Marie-Victorin (lot 6 132 514), autorisant le remplacement du revêtement extérieur par un vinyle de type Royal Midnight, pose horizontale, sous réserve que le nombre total de couleurs n'excède pas trois et que les encadrements s'harmonisent avec le revêtement, conformément au Règlement # 2011-167.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

### **12. LOISIRS ET CULTURE**

#### **12.1. Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Dominic Beaudoin  
**APPUYÉ DE :** Monsieur Michaël Tousignant

#### **ET RÉSOLU :**



N° de résolution  
ou annotation

## Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**QUE** la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets autorise la présentation du projet de réfection et mise aux normes de l'aréna régional au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la Ministre;

**QUE** la Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets désigne madame Martine Lafond, directrice générale et greffière-trésorière comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

119-05-2026

#### **12.2. Adhésion - Culture Centre-du-Québec**

**ATTENDU** que les comités de la bibliothèque et de la culture souhaitent renouveler leur adhésion à Culture Centre-du-Québec;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Cathy Maheux

**APPUYÉE DE :** Madame Brigitte Bourgeois

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil accepte de payer une somme de 50 \$ pour l'adhésion des comités de la bibliothèque et de la culture à Culture Centre-du-Québec pour une année;

**QUE** cette dépense soit prise à même les postes budgétaires no 02 702 31 494 (associations, abonnements) et no 02 702 59 494 (Culture et Patrimoine – Cotisations, abonnements).

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

120-05-2026

#### **12.3. Débroussaillage des arbres au presbytère**

**ATTENDU** que des branches d'arbres obstruent la vue à l'arrière du presbytère;

**ATTENDU** que M. Dominic Raymond a soumis une offre afin d'effectuer les travaux de débroussaillage avant l'apparition du feuillage, moment jugé propice pour la réalisation de ceux-ci;

**ATTENDU** que le coût proposé pour ces travaux est de 2 000 \$, plus les taxes applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**APPUYÉ DE :** Monsieur Dominic Beaudoin

**ET RÉSOLU :**



N° de résolution  
ou annotation

## Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre de M. Dominic Raymond pour la réalisation des travaux de débroussaillage des branches d'arbres situées derrière le presbytère;

**QUE** le conseil autorise une dépense de 2 000 \$, plus les taxes applicables;

**QUE** les travaux soient réalisés au moment jugé opportun, idéalement avant la période de feuillaison;

**QUE** cette dépense soit imputée au poste budgétaire d'entretien des terrains.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

121-05-2026

### **12.4. Embauche d'une animatrice et d'une aide-animatrice - camp de jour**

**ATTENDU** que la Municipalité organise un camp de jour pour la saison estivale 2026;

**ATTENDU** que le bon fonctionnement du camp de jour nécessite l'embauche de personnel adéquat;

**ATTENDU** que des candidatures ont été reçues et analysées;

**ATTENDU** que le conseil municipal souhaite procéder à l'embauche du personnel requis;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Louis-Vincent Legault

**APPUYÉ DE :** Madame Cathy Maheux

**ET RÉSOLU :**

**QUE** madame Alysson Poisson soit embauchée à titre d'animatrice au camp de jour pour la saison estivale 2026, pour un horaire approximatif de 35 heures par semaine, selon les conditions discutées;

**QUE** madame Éliane Cassinat soit embauchée à titre d'aide-animatrice au camp de jour, pour un horaire approximatif de 10 heures par semaine, selon les conditions discutées;

**QUE** ces embauches soient effectives pour la période du 29 juin au 14 août 2026;

**QUE** les dépenses salariales soient imputées au poste budgétaire du camp de jour;

**QUE** la directrice générale soit autorisée à signer tout document relatif à ces embauches.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

---

### **13. AFFAIRES NOUVELLES**

---

### **14. PÉRIODE DE QUESTIONS**



N° de résolution  
ou annotation

122-05-2026

## Province de Québec Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets

La période de questions débute à 19 h 26 et se termine à 19 h 30.

---

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Michaël Tousignant

**APPUYÉ DE :** Madame Brigitte Bourgeois

**ET RÉSOLU :**

**QUE** la présente séance soit levée à 19 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

M. François Pépin, maire

Mme Martine Lafond, directrice  
générale et greffière-trésorière



N° de résolution  
ou annotation